



Conseil d'établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice



Procès-verbal

Séance du lundi 1^{er} décembre 2025 à 20h00

Salle des Combles, Saint-Sulpice

Présences :	M. Jean CEPPI – Mme Anne MERMINOD – Mme Florence POJER – M. Bertrand DE RHAM – Mme Mirela VERSCHUEREN – M. François BRASSART – M. Neal GAUVIN – Mme Cécile MATHOU – Mme Mariel CASTRO – Mme Janik ALTHAUS – M. Stéphane GABRIEL – M. Robin NICHELE – Mme Esra AKBULAK – M. Hassane MAHDAD
Excusés :	Mme Jeanne LIEVENS – M. Florian RUF – Mme Stefania HOFMANN
Absents :	Mme Alexandra MONNOT – Mme Ilaria PRETELLI
Public :	M. Dario DE LUCA
Procès-verbal :	Sarah Kohler

1. Accueil

M. Jean CEPPI ouvre la séance, il souhaite la bienvenue à tout le monde pour cette nouvelle séance. Il annonce la présence de Mme Sarah Kohler qui remplace Mme Danielle Menoud qui ne pouvait pas être présente.

2. Liste de présence

Conformément à ci-dessus

3. Adoption de l'ordre du jour

Le point 11 est déplacé après le point 8.

Ainsi modifié, l'ordre du jour est adopté.

4. Adoption du procès-verbal du 20 mai 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. Démissions / nominations

Mme Imma MOSCA (du quart Autorités) a donné sa démission du Conseil communal de Chavannes-près-Renens le 29 septembre 2025. Un nouveau membre sera proposé lors de la prochaine séance.

Annonce hors séance par courriel du 11 décembre 2025 : M. Jean CEPPI communique la démission de M. Dimitri TORREGROSSA (du quart Parents) du Conseil d'établissement le 24 juin 2025. Le quart parent sera sollicité en amont de la prochaine séance pour son remplacement.

6. Communication de la Direction

M. Hassane MAHDAD, doyen, représente la direction en remplacement de Mme Stefania HOFMANN, excusée.

Il se met à disposition de l'assemblée en cas de question.

Il annonce que jeudi le 4 décembre 2025, les élèves seront mis en congé pour raison de grève de la fonction publique.

7. Communication des groupes représentés (communes, organisations, école, parents)

Quart communes : M. Bertrand DE RHAM rappelle qu'au mois de juin dernier, le Conseil communal a décidé d'approuver une demande de crédit complémentaire pour la réfection du collège de la Plaine et de son annexe. Toutes les informations à ce sujet figurent dans le procès-verbal.

Quart organisations : M. Neal GAUVIN de l'APE de Chavannes a interpellé l'APE Vaud au sujet des coupes budgétaires. Ils ont rencontré M. Frédéric RAST, Chef de projet mobilité au Service UBM de la commune de Chavannes pour échanger sur un projet de déplacement à pied des élèves qui est en cours d'élaboration en collaboration avec le service de la Cohésion sociale.

Mme Cécile MATHOU fait un retour sur le cours donné par l'association PAM Vaud concernant la prévention des accidents par morsure qui a eu lieu le samedi 29 novembre dernier. Cette intervention a suscité un grand intérêt autant chez les enfants que chez les adultes. La population en a fait un retour très positif. Mme Cécile MATHOU souligne que l'association peut intervenir gratuitement dans les écoles à leur demande.

M. Hassane MAHDAD précise que cela était le cas, mais que le projet a été interrompu il y a 4 ou 5 ans, faute de repreneur après le départ de la personne qui en assurait la mise en œuvre. Il indique qu'il transmettra l'information à Mme HOFMANN.

M. Hassane MAHDAD informe en complément de la prise de parole de M. Neal GAUVIN que l'année dernière, un atelier intitulé « bike contrôle » a été mis en place pour certaines classes. Cette année l'établissement a été sélectionné pour un projet pilote visant à encourager les élèves à venir à vélo. L'atelier bike contrôle a été reconduit pour cette année.

Mme Mariel CASTRO prend la parole pour l'APE Saint-Sulpice : les parents sont satisfaits de l'accueil du réfectoire et des activités proposées aux enfants.

L'APE de Chavannes remercie la commune pour l'organisation de l'accueil des enfants pendant les jours de grèves.

Quart école : pas de communication

Quart parents : pas de communication

8. Communications des Municipalités

Mme Anne MERMINOD, Municipale de Saint-Sulpice n'a pas de communication.

M. Jean CEPPI, Municipal de Chavannes informe avoir reçu une interpellation du Conseil communal qui porte sur la situation actuelle des besoins en locaux scolaires. Au vu de la nature de l'interpellation, une réponse va être proposée par la Municipalité au Conseil communal.

La réponse proposée sera disponible dans le procès-verbal, portée à la connaissance du représentant du Conseil communal et relayée auprès du Conseil d'établissement si cette dernière arrive avant sa prochaine séance.

9. Avancement du projet du Conseil d'Etablissement

M. Jean CEPPI informe qu'une rencontre a eu lieu cet été et informe que selon le budget proposé au Conseil communal, il y a un peu plus d'argent prévu au budget pour l'année prochaine. Il explique aussi qu'à partir du mois de janvier, le calendrier politique ne lui permettra pas de dégager le temps nécessaire à la conduite de ce projet.

M. Jean CEPPI questionne le CdE : Au sein du Conseil d'établissement, quelqu'un souhaite-t-il reprendre la responsabilité du projet, avec ou sans le soutien du conseil ? Personne ne se proposant, le projet est suspendu à l'unanimité.

10. Fixation de la date du prochain Conseil : le mardi 10 février 2026 à 20H00 à Chavannes-près-Renens

11. Divers et propositions individuelles

M. Bertrand DE RAHM annonce qu'il a reçu une interpellation de la part du Conseil communal concernant les horaires de prise en charge pour le parascolaire. Jusqu'à fin juin 2025, les parents pouvaient venir chercher leurs enfants jusqu'à 19h15. Suite à une réorganisation de l'AJESOL, l'heure de retour des enfants aux parents a été avancée à 18h15. Les parents ont été averti tardivement ce qui a suscité de vives réactions.

Mme Anne MERMINOD précise que seuls deux enfants restent au-delà de l'horaire restreint annoncé. Pour les parents qui ne peuvent pas s'organiser autrement, l'AJESOL propose des accueils de jour en milieu familial.

M. Bertrand DE RAHM prend la parole au sujet des coupes budgétaires de l'Etat de Vaud et de la mobilisation de la fonction publique. Il rappelle qu'il s'agit d'un mouvement qui concerne l'ensemble du secteur public, mobilisé non seulement contre les baisses de salaires, mais aussi contre les coupes budgétaires qui touchent, par exemple, l'accueil de jour, le système de santé, l'asile et l'action sociale. Les communes sont également impactées, notamment par des coupes et par une modification du système lié à l'impôt foncier. Ces mesures entraînent évidemment des répercussions directes sur les enfants qui ne vont plus à l'école.

M. Jean CEPPI précise que les discussions sur le budget 2026 débuteront demain (mardi 2 décembre 2025) au Grand Conseil. Il ajoute que, pour l'instant, le Conseil d'État n'est pas entré en négociation et maintient fermement sa position.

M. Hassane MAHDAD informe ne pas connaître les réductions budgétaires actuellement prévues et qui impacteraient l'établissement scolaire. Il souligne l'impact sur les enseignants, qui expriment un besoin de ressources et se disent inquiets face aux perspectives de coupes budgétaires. Il rappelle que les enseignants grévistes ne sont pas payés, ce qui impacte leur situation. Ils ont pris la décision d'annoncer la grève aux parents le 1^{er} décembre 2025 pour le jeudi 4 décembre 2025 afin que les parents puissent s'organiser.

M. Hassane MAHDAD précise que des cours d'appuis en français/mathématiques/allemand vont être mis en place pour les classes de 9^{ème} et de 11^{ème} à quinzaine pour compenser la situation actuelle. Mme Janik ALTHAUS souligne que le suivi des devoirs des enfants à la maison durant cette période particulière est inégal suivant les situations.

Mme Mirela VERSCHUEREN indique que plusieurs élèves lui ont remonté que les petits se font coincer dans les toilettes par les grands. M. Hassane MAHDAD informe que dans ces cas-là, il faut absolument qu'ils en informent le corps enseignant et/ou la Direction.

M. Bertrand DE RAHM lit un projet de lettre au Conseil d'Etat de la part du Conseil d'établissement concernant les coupes budgétaires.

M. Jean CEPPI propose d'adresser un tel courrier au Conseil d'Etat, au nom du Conseil d'établissement, afin d'exprimer les inquiétudes liées aux coupes budgétaires. La proposition est soumise aux votes et obtient l'unanimité moins une abstention.

Question de Mme Cécile MATHOU: « Que pouvons-nous mettre en place pour sécuriser le passage carrefour Maladière/Avenue de la Gare ? »

M. Jean CEPPI répond que la reprise du carrefour du point de vue génie civil n'est pas prévue dans l'immédiat. Pour la question du marquage au sol « Attention école », il ne peut être garanti car la décision dépend de normes qui ne sont pas du ressort de la commune. De plus, la saison n'est pas favorable aux marquages, avec les conditions météorologiques actuelles. Le virage et le passage piéton sont aux normes, la signalétique est correcte mais n'est pas visible à cause de la barrière et la haie qui cachent la vue. Il propose de faire part à la Municipalité de Chavannes, au nom du Conseil d'établissement, de ces préoccupations sur la visibilité à cet endroit.

Mme Janik ALTHAUS demande s'il est possible de mettre les radars pédagogiques pour rendre attentif les automobilistes à ce carrefour. M. Jean CEPPI répond que les 2 radars pédagogiques à disposition de la commune vont être utilisés pour les rues qui viennent d'être passées à 30km/h.

Question de M. Bertrand DE RAHM Est-ce qu'il y a des aménagements prévus pour sécuriser ces passages-là ?

Réponse de M. Jean CEPPI: Dans les plans de mise en zone 30km/h définitif c'est le cas. Les passages piétons devant le collège de la Concorde et de La Planta seront conservés.

Il est demandé à l'assemblée l'autorisation d'enregistrer la séance afin d'aider à la rédaction du procès-verbal. L'audio est effacé dès l'adoption du procès-verbal.

Aucun autre divers n'étant demandé, la séance est levée à 21h40.

Au nom du Conseil d'établissement scolaire
 primaire et secondaire
 de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice

Présidence :



Jean CEPPI

Secrétariat :



Sarah KOHLER